

<b>RCS BOURGOIN JALLIEU 505 269 043 APE 6831 Z</b>	
<b>BAREME TTC HONORAIRES IMMOBILIER TRADITIONNEL ANCIEN</b>	
( applicable à compter du 01/01/2017 )	
A l'exclusion du neuf (VEFA), commerces, immobilier d'entreprise	
MONTANT DE VENTE NET VENDEUR	OPTION 1 (taux) * * A charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat
< 20 000 € TTC	Forfait 4 000 € TTC
de 20 000 € à 30 000 € TTC	20,00%
de 30 001 € à 40 000 € TTC	16,00%
de 40 001 € à 50 000 € TTC	14%
de 50 001 € à 60 000 € TTC	12,00%
de 60 001 € à 70 000 € TTC	10,00%
de 70 001 € à 90 000 € TTC	9,50%
de 90 001 à 120 000 € TTC	9,00%
de 120 001 à 150 000 € TTC	8,50%
de 150 001 à 180 000 € TTC	8,00%
de 180 001 à 230 000 € TTC	7,50%
de 230 001 à 300 000 € TTC	7,00%
de 300 001 à 400 000 € TTC	6,50%
de 400 001 à 500 000 € TTC	6,00%
de 500 001 à 1 000 000 € TTC	5,50%
de 1 000 001 à 1 500 000 € TTC	5,00%
de 1 500 001 à 2 000 000 € TTC	4,50%
de 2 000 001 à 4 000 000 € TTC	4,20%
+ de 4 000 000 € TTC	4,00%

EX : prix net vendeur + frais d'agence (option 1) = prix ente public

OPTION 2 sur devis
Après concertation, après avoir étudié et discuté des difficultés et/ou facilités de la mission, le mandant et le mandataire conviennent librement de la signature d'un devis adapté à leur souhait. Ce devis tient compte de tous les éléments propres à l'affaire concernée. Il est objectif et plus justement approprié à cette mission et applicable à ce cas. Cet accord contient les volontés du mandant et mandataire et est donc matérialisé par les signatures d'un mandat au tarif convenu dans le devis joint,
OPTION 1 : tarif de référence
OPTION 2 : tarif à déterminer après étude de cas devis préalable OLIGATOIRE contresigné par le mandataire, et joint au mandat. En aucun cas l'option 2 ne peut dépasser l'option 1